

Conseil du 6^{ème} arrondissement
27 septembre 2022

**Question orale, présentée par François Comet, Conseiller d'arrondissement, élu
socialiste - Groupe Paris En Commun, relative à la Grande Chaumière**

Le 15 décembre 2020, Info 6^e info 6^{ème} annonçait la fermeture imminente des ateliers de modèle vivant et de l'académie Charpentier, suite à un risque d'effondrement des bâtiments détecté par des experts. Depuis cette date aucune sécurisation d'envergure n'a été entreprise et les activités ont continué à fonctionner. Aucun dossier n'a été déposé à l'urbanisme.

Lors du conseil d'arrondissement du 19 janvier 2021 était voté à l'unanimité un vœu demandant notamment une présentation publique du projet de réinvention culturelle et artistique annoncé par le nouveau propriétaire. 18 mois plus tard, le projet est toujours aussi inexistant.

Le Canard Enchaîné du 31 août 2022 nous a appris que le propriétaire avait saisi le tribunal de Paris pour demander la mise à la porte du locataire, judiciarisant par là-même un conflit dont vous nous aviez informés.

Enfin le vœu du 19 janvier 2021 souhaitait que la Mairie du 6^{ème} arrondissement demande l'inscription au titre des monuments historiques des ateliers de l'Académie de la Grande Chaumière.

Pouvez-vous, monsieur le Maire nous dire :

- Ce qui a été fait pour améliorer la sécurité de bâtiments qui, en décembre 2020, menaçaient de s'effondrer,
- Alors que la rentrée 2022 s'est effectuée normalement dans les ateliers de la Grande Chaumière, où en est-on du conflit entre le propriétaire et son locataire,
- En quoi consistent les projets du nouveau propriétaire et quand pourront-ils faire l'objet d'une présentation publique,
- Où en est la procédure d'inscription au titre des monuments historiques demandée par le vœu du 19 janvier 2021.